

La Ville d'Ecublens n'a mandaté aucune société pour collecter des publicités pour une quelconque publication.

Plusieurs entreprises ont récemment fait l'objet d'un démarchage pour l'insertion d'une publicité dans un plan de ville de la part d'une société laissant entendre qu'elle est mandatée par la Ville d'Ecublens.

La Ville d'Ecublens tient à préciser qu'aucune société n'est actuellement encouragée ou mandatée par elle pour collecter des publicités pour une quelconque publication: plan de ville, cahier pratique, registre professionnel, etc.

Si elle devait soutenir une telle démarche, la Ville indiquerait clairement sur www.ecublens.ch le nom de l'entreprise partenaire.

Conseils:

- Ne donnez pas suite à des sollicitations que vous n'avez pas initiées ou vérifiez au préalable la réalité et les conditions de l'offre proposée.
- Pour éviter toute mauvaise surprise, faites bloquer tous les n° commençant par 0900, 0901, etc. ... par votre opérateur.
- Signalez tout comportement suspect au 117.